

Direction générale des entreprises  
Service du tourisme, du commerce, de l'artisanat et des services

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE  
  
COMMERCE,  
ARTISANAT, CONSOMMATION  
ET ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

**Arrêté du 19 mai 2015 portant nomination  
à la commission des comptes commerciaux de la nation**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique et la secrétaire d'État chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire,

Vu le décret n° 63-160 du 8 février 1963 portant création d'une commission des comptes commerciaux de la nation ;

Vu le décret n° 77-297 du 25 mars 1977 portant réforme de la commission des comptes commerciaux de la nation ;

Vu les arrêtés des 16 avril 2002, 28 juillet 2003 et 7 septembre 2004 portant nominations à la commission des comptes commerciaux de la nation ;

Vu l'arrêté du 22 novembre 2005 portant nominations à la commission des comptes commerciaux de la nation ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2008 portant nominations à la commission des comptes commerciaux de la nation, notamment ses articles 2 et 3 ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2014 portant nominations à la commission des comptes commerciaux de la nation,

Arrêtent :

Article 1<sup>er</sup>

M. Régis Bigot, directeur général du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie, est nommé, en remplacement de M. Yvon Merlière, en qualité de personnalité spécialement qualifiée pour sa compétence et ses travaux en matière économique ou commerciale.

Article 2

M. Régis Bigot est désigné comme vice-président de la commission des comptes commerciaux de la nation.

Article 3

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 19 mai 2015.

*Le ministre de l'économie,  
de l'industrie et du numérique,*  
EMMANUEL MACRON

*La secrétaire d'État chargée du commerce,  
de l'artisanat, de la consommation  
et de l'économie sociale et solidaire,*  
CAROLE DELGA